



PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 09 AVRIL 2025 À 18H30**

Date de la convocation : **04 avril 2025**

Membres Présents : 11

M. Pascal RIVEAU, Maire, *Président de séance*,
Mme Patricia FONTANEAU, *adjointe au maire*,
M. Joël BEDIS, *adjoint au maire*,
M. Ludovic CARTEAU, *adjoint au maire*,
M. Cyrille FORMANTIN, *conseiller municipal*,
M. Mickaël VEYSSIÈRE, *conseiller municipal*,

Mme Sylvie HOFMAN, *conseillère municipale*,
Mme Katia TAUZIÈDE, *conseillère municipale*,
Mme Judicaël SENEZE, *conseillère municipale*,
M. Pierre NAVARRO, *conseiller municipal*,
M. Benoît DUPONT, *conseiller municipal*,

Membres Excusés : 01

M. Benoît VIELET, *conseiller municipal*,

Membres absents : 02

Mme Véronique MITRASOUF, *conseillère municipale*
M. Max PAYET, *conseiller municipal*,

Mme Patricia FONTANEAU / Mr Ludovic CARTEAU sont nommés secrétaires de séance en collaboration

L'an deux mil vingt cinq, le neuf avril, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Androny dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal RIVEAU.

Monsieur le Maire soumet au vote le procès verbal de la séance du 26 mars 2025.
Celui-ci est approuvé à l'**unanimité** des membres présents.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

AFFAIRE N° 1 : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2024

(délib. 142025)

Rapporteur : Monsieur Pascal RIVEAU, maire

Monsieur Riveau présente à l'assemblée le Compte de Gestion de l'année 2024 qui a été dressé par Monsieur JEANROY, Comptable de du SCG de St André de Cubzac, en tous points, identique au Compte Administratif 2024.

Il demande l'approbation du Conseil Municipal.

VOTE : 11 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION
DÉCISION VALIDÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRE N° 2 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

(délib. 152025)

Rapporteur : Monsieur Joël BÉDIS, 2ème adjoint, doyen de l'assemblée

Après avoir procédé au décompte des différents chapitres du compte administratif, monsieur le maire répond aux questionnements de certains élus.

Les résultats se décomposent ainsi :

INVESTISSEMENT : Recettes : 81.448,33 € / Dépenses : 99.445,56 €

FONCTIONNEMENT : Recettes : 563.468,32 € / Dépenses : 500.972,30€

Après que monsieur le Maire se soit retiré de la salle, monsieur Joël BÉDIS propose à l'assemblée de passer au vote du Compte Administratif 2024.

Le conseil approuve à l'unanimité le Compte Administratif.

VOTE : 10 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

DÉCISION VALIDÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRE N°3 : VOTE AFFECTATION DU RÉSULTAT 2024

(délib. 162025) *Rapporteur: Monsieur Pascal RIVEAU, maire*

Monsieur le Maire présente l'affectation du résultat qui résulte du Compte Administratif voté précédemment. Il se décompose ainsi :

☞ 186.365,83 € en besoin d'investissements au compte 1068,

☞ Le report en fonctionnement de 283.463,66 €, à porter au compte 002.

☞ - 103.300,69 € en 001, solde d'exécution d'investissement.

VOTE : 11 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

DÉCISION VALIDÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRE N°4 : VOTE DES 3 TAXES

(délib. 172025) *Rapporteur: Monsieur Pascal RIVEAU, maire*

Monsieur Le Maire présente le vote des 3 taxes avec l'évolution des bases et l'évolution des taux sur la taxe foncière bati et la taxe foncière non bati et le produit attendu est de 178 226 €. Le conseil municipal propose de conserver les taux comme l'année dernière, à savoir :

- des taxes foncières sur le bâti : 34,40 % - le non-bâti : 48,51 %

ainsi que le taux de la taxe d'habitation sur les maisons secondaires à 14,93 %.

VOTE : 11 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

DÉCISION VALIDÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRE N°5 : INVESTISSEMENTS 2025

Rapporteur: Monsieur Pascal RIVEAU, maire

Monsieur Le Maire présente les investissements 2025.

Selon le prévisionnel, le total des dépenses d'investissement prévues sont de 201 500 € : travaux estacade du Port ainsi que le parking, Plaques de noms de rues, travaux de voirie, aménagement de la maison Dartier, projet Street Art à l'école, Achat de matériel et outillages, acquisition de terrains près de l'étang.

DÉCISION VALIDÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRE N°6 : VOTE DU BUDGET 2025

(délib. 182025) *Rapporteur: Monsieur Pascal RIVEAU, maire*

Monsieur Le Maire effectue la présentation générale du budget. Il explique la vue d'ensemble du budget et les nouvelles propositions et les reports. De plus, il présente la section de fonctionnement sur une vue d'ensemble, à savoir un vote par chapitres.

L'équilibre entre les 2 sections est présent :

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
497.565,83 €	497.565,83 €	744.130,03 €	744.130,03 €

VOTE : 11 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

DÉCISION VALIDÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRE N°7 : COMPTE RENDU COMMUNICATION ET ESPACES VERTS

Rapporteur: Monsieur Ludovic CARTEAU, 3ème adjoint

Monsieur CARTEAU présente le rapport sur la communication et les espaces verts. En ce qui concerne la communication, il n'y a rien de spécifique. La publication du journal municipal est prévue pour fin juin, avec une sortie attendue début juillet. En ce qui concerne les espaces verts, une présentation par le

biais d'un diaporama des diverses modifications suggérées dans le bourg pour commencer. Certains projets restent à examiner.

AFFAIRE N°8 : CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION « OFFRE DE SERVICE DE PREVENTION ET SANTE AU TRAVAIL

(délib. 192025)

Rapporteur : Monsieur Pascal RIVEAU, maire

Monsieur Le Maire nous expose le projet. Il y a quelque temps que les agents n'ont pas effectué de visite médicale. Le centre de gestion offre aux collectivités l'opportunité d'adhérer à la convention en échange d'une cotisation annuelle de 65 euros par agents.

VOTE : 11 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

DÉCISION VALIDÉE À L'UNANIMITÉ

QUESTIONS DIVERSES

(délib. 202025)

- Monsieur Le Maire suggère que le camion-restaurant contribue à l'utilisation de l'électricité. Pour information, l'abonnement nous revient à 12,96 € chaque mois, auquel s'ajoute une dépense d'environ 15 euros mensuelle. Nous envisageons de lui demander une contribution hebdomadaire de 15 euros. Le conseil valide la proposition. Une convention va être rédigée et proposée à l'intéressé.

La séance est levée à 20h15.

Les Secrétaire de séance
Mme Patricia FONTANEAU
Mr Ludovic CARTEAU

Le Maire
Mr Pascal RIVEAU